

A qui s'adresser

en Périgord Noir ?

A Sarlat

Place Marc Busson - 24200 Sarlat
Tél. 05 53 31 56 28
Fax : 05 53 31 56 34
Email : ema-sarlat@orange.fr

A Terrasson

58 avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson
Tél. 05 53 50 82 44
Fax : 05 53 50 04 98
Email : ema.terrasson@orange.fr

7 relais ruraux :

➔ À Thenon

Ouvert le lundi de 9h à 12h, les mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Animateur : Fabien Sajous
Centre Social - 5 place Montaigne
24210 THENON
Tél : 05.53.35.09.96
mail : cst.thenon@wanadoo.fr
site : www.csc-thenon-caussesetvezere.fr

➔ À Belvès

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h00 mardi, jeudi et vendredi ap-midi sur RdV.
Animatrices : Nathalie HUSSON, Sandrine MARSAL
Maison des services - Place de la Liberté
24170 BELVES
Tél : 05 53 31 44 81 - Fax : 05 53 31 44 86
mail : pointpublic-belves@wanadoo.fr

➔ À Montignac

Ouvert du lundi au vendredi les matins de 9h à 12h (sur rendez-vous les après-midi), le mercredi 9h à 12h et 14h à 18h
Animatrice : Nathalie LAFON
Place Yvon Delbos - 24290 MONTIGNAC
Tél : 05 53 51 79 90 - Fax : 05 53 50 48 99
mail : rsp.montignac@orange.fr

➔ À Villefranche

Ouvert le lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h.
Animatrice : Isabelle MARQUET
Place de la Mairie
24550 Villefranche du Périgord
Tél : 05.53.59.47.72 - Fax : 05.53.30.20.20
mail : pointpublicvdp@orange.fr

➔ À Salignac

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Le samedi matin de 10h à 12h
Animateurs : Arnaud RATHIER et Lydie BARDET
Place de la Mairie - 24590 Salignac
Tél : 05 53 28 81 48 - Fax : 05 53 28 18 91
mail : poleservices.salignac@orange.fr

➔ À Carlux

Ouvert le lundi et le mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00, le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h, le jeudi de 10h00 à 14h et le vendredi de 9h00 à 12h30.
Place de la Mairie - 24370 Carlux
Animatrice : Laurence ESPINET
Tél : 05 53 59 19 87
mail : maisondesservicespublics252@orange.fr

➔ À Hautefort

Ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Animatrice : Laëtitia FLEYRAT-COUSTILLAS
La Jumanterie - rue Sylvain Floirat
24 390 Hautefort - Tél : 05 53 50 42 01
mail : hautefort.mairie@wanadoo.fr

+ d'infos sur :

www.mdepn.com

www.aquitaine-cap-metiers.fr



Guide pratique

de la formation professionnelle

Demandeurs d'emploi
Travailleurs indépendants
Jeunes en orientation professionnelle
Salariés du secteur privé ou public...

Vous souhaitez

- > faire le point sur votre parcours professionnel
- > vous perfectionner
- > vous réorienter ou évoluer dans votre emploi
- > valider vos acquis



Ce guide vous apporte des informations sur les dispositifs et outils de la formation professionnelle et permet de vous accompagner dans vos démarches.



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne

www.aquitaine-cap-metiers.fr
www.mdepn.com

+ d'infos sur

La Formation Professionnelle

Elle permet d'acquérir ou de développer de nouvelles compétences et d'accéder à de nouvelles qualifications pour vous maintenir dans l'emploi, évoluer, changer de métier, de secteur professionnel, etc.

A qui s'adresse t-elle ?

Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux salariés du secteur privé ou public, aux travailleurs indépendants, à toutes personnes, jeunes ou adultes, entrées dans la vie active et qui souhaitent évoluer professionnellement.

La formation continue est un droit individuel.
Sa mise en oeuvre est liée au statut de la personne.

De très nombreux dispositifs, adaptés à chaque situation, sont mis en oeuvre.

Sa mise en oeuvre

L'**Etat** fixe le cadre réglementaire et met en place des dispositifs au niveau national.

Les régions accompagnent l'Etat dans le déploiement de ces dispositifs. Elles élaborent et mettent aussi en oeuvre leur propre politique de formation, en fonction des besoins locaux.

Les partenaires sociaux participent à l'élaboration des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, concourent à leur mise en oeuvre et à la gestion des contributions des entreprises.

Les entreprises sont des lieux privilégiés de mise en oeuvre de la formation.

L'organisation de la formation

Elle peut être :

- > collective ou individuelle
- > en journée, en soirée ou le week-end, etc.
- > sur le temps de travail ou hors temps de travail (pendant les congés)
- > en présentiel (en centre de formation, en entreprise ou administration) ou à distance (FOAD, e-learning, par correspondance, etc.).

Les durées sont variables : des formations courtes d'une journée à des formations qualifiantes ou diplômantes de 1200 heures, par exemple.

La formation peut être validée par une attestation de formation, une qualification professionnelle, un diplôme...
Les organismes de formation sont soit des organismes **privés** à but lucratif, à but non lucratif (associations, coopératives, mutuelles, etc.) soit des formateurs individuels, soit des organismes **publics et parapublics** (GRETA, CNAM, AFPA, universités, lycées agricoles).

Les financeurs de la formation

Les entreprises, les régions, l'Etat et les organismes paritaires, sont les principaux financeurs de la formation professionnelle. L'Union Européenne contribue aussi au financement de la formation continue.

La formation peut être financée par l'individu lui-même.

Où se renseigner ?

- > les structures d'accueil tout public, d'information et d'orientation sur la formation professionnelle (Espace Métiers d'Aquitaine, Mission Locale, Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, le Fongecif Aquitaine, Cap emploi, CIO, etc.)
- > le service de ressources humaines des entreprises et des administrations ou l'employeur lui-même
- > les organismes de formation
- > etc.

Liste des abréviations

AAH :	Allocation adulte handicapé
AFC :	Action de formation conventionnée
AIF :	Aide individuelle à la formation
ASS :	Allocation de solidarité spécifique
AFPR :	Action de formation préalable au recrutement
AGEFICE :	Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprises
ANI :	Accord national interprofessionnel
CIF :	Congé individuel de formation
CDD :	Contrat à durée déterminée
CDI :	Contrat à durée indéterminée
CIDJ :	Centre d'information et de documentation jeunesse
CIO :	Centre d'information et d'orientation
CIVIS :	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CNCP :	Commission nationale de la certification professionnelle
CPC :	Commission paritaire consultative
CPNE :	Commission paritaire nationale de l'emploi
CQP :	Certificat de qualification professionnelle
CUI :	Contrat unique d'insertion
DIF :	Droit individuel à la formation
ETT :	Entreprise de travail temporaire
FAF-PM :	Fonds d'assurance formation de la profession médicale
FAF TT :	Fonds assurance formation des entreprises de travail temporaire
FIF PL :	Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux
FONGECIF :	Fonds de gestion du congé individuel de formation
ONISEP :	Office national d'information sur les enseignements et professions
OPACIF :	Organisme paritaire agréé congé individuel de formation
OPCA :	Organisme paritaire collecteur agréé
PPAE :	Projet personnalisé d'accès à l'emploi
PRF :	Programme régional de formation
ROME :	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
POE :	Préparation opérationnelle à l'emploi
RNCP :	Répertoire national des certifications professionnelles
RSA :	Revenu de solidarité active
SPEL :	Service public de l'emploi local
TNS :	Travailleur non salarié
VAE :	Validation des acquis de l'expérience